

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 27 mars 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 15 Nbre de votants : 15
Secrétaires de séance : Mme GASNIER-MENANTEAU et Mme Sandra LEMARCHAND.

N° 20260402 – 11 – OBJET : SDEC ENERGIE : RENOUELEMENT MODULE LED DES FOYERS 02-24 et 25 HORS SERVICE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'étude établi par le SDEC Energie pour le renouvellement module LED des foyers 02-24 et 25 hors service ainsi que l'acte d'engagement qui précise le montant de la contribution communale.

Le coût total de cette opération est de 1292,83 € TTC.
La participation communale est de 754,15 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré et par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention » :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de ce projet,
- **S'engage** à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal en dépenses de fonctionnement à l'article 6554 – contributions,
- **Prend note** que la somme versée au SDEC Energie ne donne pas lieu à récupération de TVA.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.
Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 14 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU.